

Séance du 12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le 12 novembre à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames DELAGARDE Valérie, PROLA Hasina, Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, DELOZANNE Philippe, SIMON Jean Pierre, CABOUILLET Dominique

Absents excusés : Madame BETTON Marie (pouvoir donné à Hasina PROLA), Monsieur CHOPIN Marcel

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DELOZANNE

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 08 octobre 2019.
Les membres présents du conseil municipal ont accepté ce compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant la demande de subvention à Groupama pour la restauration de l'alambic
- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mise en place de grave bitume sur la tranchée d'enfouissement de réseau dans la partie haute de la rue du Moulin
- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la restauration de l'électricité de l'alambic
- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mise en place d'une gouttière sur le bâtiment alambic
- Info : vente tracteur
- Informations
- Questions diverses

I – DELIBERATION

N° 46/2019 : Délibération concernant la demande de subvention à Groupama pour la restauration de l'alambic

L'assurance GROUPAMA a attribué une subvention d'un montant de 1500.00 euros pour le projet de restauration de l'alambic. Il convient de délibérer pour demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'abstention demande la subvention de 1500.00 euros pour la restauration de l'alambic.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire afférent à cette demande.

N° 47/2019 : Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mise en place de grave bitume sur la tranchée d'enfouissement de réseau dans la partie haute de la rue du Moulin

Monsieur le Maire présente un devis concernant la mise en place de grave bitume sur la tranchée d'enfouissement de réseau sur la partie haute de la rue du Moulin.

Cout des travaux :

- Entreprise STPE : 1631.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de valider le devis de l'entreprise STPE pour la mise en place de grave bitume sur la tranchée d'enfouissement de réseau sur la partie haute de la rue du Moulin

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux.

N° 48/2019 : Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la restauration de l'électricité de l'alambic

Monsieur le Maire présente les devis pour la restauration de l'électricité de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Cout des travaux :

- entreprise Electricité générale MATHIEU : 2210.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de valider les devis de l'entreprise Electricité Générale MATHIEU pour la restauration de l'électricité de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux.

N° 49/2019 : Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mise en place d'une gouttière sur le bâtiment de l'alambic

Monsieur le Maire présente les devis pour la mise en place d'une gouttière sur le bâtiment de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Cout des travaux :

- entreprise LARUE : 649.50 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de valider les devis de l'entreprise LARUE pour la mise en place d'une gouttière sur le bâtiment de l'alambic dans la commune de Serzy et Prin.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux.

II- INFORMATION

Informations travaux

Monsieur le Maire indique que les travaux de la DEA sont en cours dans la rue du Moulin.

Le 06 novembre 2019 : essais de compactage réalisés et conformes selon le rapport provisoire de la SATER

Le 12 et 13 novembre : raccordement SUEZ aux 2 extrémités du chantier en cours

Pour la place du Moulin, Monsieur le Maire propose d'agrémenter la place par de la verdure.
Des devis seront demandés

Vente de l'ancien tracteur

Monsieur le Maire indique qu'il a vendu l'ancien tracteur qui ne fonctionnait plus. Il a été vendu 1700.00 euros. Cette somme a été perçue en espèces et versées à la Trésorerie de Hermonville.
Un certificat de vente a été établi.

Eco défi

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Département de la Marne indiquant que la commune de Serzy et Prin a été retenue pour le projet « le cabaret des oiseaux » renommé « cabaret aux oiseaux » et qu'une subvention de 3000.00 euros a été accordée à la commune pour ce projet.

Exposition de la Faune et Flore

Monsieur le Maire remercie Madame Maryse ROUE pour son exposition de la Faune et de la Flore sur la commune de Serzy et Prin.
Cette présentation a remporté un vif succès durant les 3 jours.

Problème de distribution d'eau

Monsieur le Maire indique que lors du nettoyage du bassin à Savigny sur Ardres, SUEZ a eu des problèmes de remplissage lors de la remise en eau.
Cela a impacté la partie haute de Savigny et la partie haute de Serzy.
Il a distribué des bouteilles d'eau pour palier à ce problème vendredi soir.
SUEZ a fait preuve de compétence pour palier à ce problème le plus rapidement.
Monsieur le Maire n'a eu aucun contact avec la Communauté Urbaine du grand Reims.

III- QUESTIONS DIVERSES

Pour la facturation de branchement d'assainissement, Monsieur le Maire n'a pas de nouvelles de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Pour date des vœux du Maire et du repas des aînés, cela sera vu au prochain conseil municipal.

Une demande devis sera effectuée pour la signalétique de l'alambic.

Le choix du mobilier (table et bancs) pour l'Alambic sera fait lors du prochain CM. Il est demandé à chaque membre du CM de passer consulter les catalogues à la Mairie afin de faire le choix qui sera débattu lors du prochain CM.

Un rappel sur la date du Téléthon : le 07 décembre 2019. Vente de Jacinthes à cette occasion.

Un rappel pour le repas du Beaujolais nouveau : le 23 novembre 2019.

Madame PROLA fait un compte rendu sur l'association « les Fourberies Patelin » qui réunit 7 communes.

A ce jour, l'association cherche un lieu pour y produire une pièce de théâtre de capes et d'épées.

Monsieur le Maire rappelle qu'une soirée des Fourberies est organisée à Serzy les 4 et 5 avril 2020. Monsieur le Maire propose que la salle des fêtes soit mise à disposition gratuitement durant cette période.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Afin de ralentir les véhicules dans le village, une signalisation sera refaite prochainement dans toute la commune.

Pas de questions diverses

Fin de séance 20h45

DELAGARDE Valérie

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

DELOZANNE Philippe

SIMON Jean Pierre

PROLA Hasina

CABOUILLET Dominique